



Afin de devenir enseignant de golf et donner des cours de golf aux golfeurs qui souhaitent acquérir un premier niveau de compétition, il faut être titulaire du brevet d'État d'éducateur sportif (BEES) 1er degré option golf et du brevet professionnel (BP JEPS) spécialité golf. Ces diplômes, conformes au code de l'éducation et du ministère des Sports, confèrent donc le titre de moniteur de golf. Plusieurs sélections sont imposées avant de pouvoir dispenser des cours de golf. Le candidat devra ainsi passer une épreuve écrite de 2 h 30, un entretien avec le jury d'une durée de 30 minutes, puis une épreuve de maîtrise technique et de communication orale sur les cours de golf. Et s'il est retenu, le candidat se verra affecté dans un centre de formation attribué par le jury en fonction de ses vœux, de ses résultats aux épreuves de sélection, et de son lieu de résidence.